



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION
D'ORGANISATION DES
COMPETITIONS
Du 2 octobre 2024
CR N° 9**

Présent (es) : Mesdames VANEY Nolwenn - CHENAF Sandrine - COLLE Valérie - HACENE Marie - TORTORA Sandrine - VALET Isabelle – CORMERAIS Martine
Messieurs GILBERT Cédric - BOTTONI Pierre – PALLARES Laurent – BOULLE Thomas - BREANT Théo (75)

Excusé(es) :

COURRIERS AUX CLUBS MASCULINS

FONTENAY : La COC prend en compte l'engagement d'une équipe -11 ans 2 et -13 ans 2.

BONNEUIL : La COC prend en compte l'engagement d'une équipe -18 ans garçons.

VITRY : La COC prend en compte l'engagement d'une équipe SF2 et SM3.

CHAMPIGNY : La COC prend en compte l'engagement d'une équipe -11 ans 2.

ALFORTVILLE : La COC prend en compte l'engagement d'une équipe -13 ans 2 filles.

SAINT-MANDE : La COC prend en compte l'engagement d'une équipe -11 ans 4.

PSG : La COC prend en compte l'engagement d'une équipe -18 ans garçons.

VALENTON : La COC prend en compte l'engagement d'une équipe -13 ans filles et -18 ans 2 garçons.

CHEVILLY LARUE : La COC prend en compte le désengagement de vos équipes -13 ans F et -15 ans G.

NOGENT : La COC prend note de la dissolution de l'entente Bord de Marne en -15 ans G. Nous prenons acte que l'équipe devient Nogent 1.

ALFORTVILLE : Le joueur Zinedine HUMILIER est autorisé à jouer en -18 ans G.

KREMLIN-BICETRE : La COC n'accepte pas le sur-classement de la joueuse Oumeyna N'KOUENDJA en accord avec la technique.

VILLIERS : La COC n'accepte pas le sur-classement du joueur Nathan MEYER en accord avec la technique.

CHOISY : La COC prend note de votre indisponibilité de gymnase pour le 16/17 novembre 2024 et le 8/9 février 2025.

ETOILE PARISIENNE : Un délégué COC sera présent sur la rencontre Etoile Parisienne / Arcueil.

La COC tient à féliciter les clubs de Stella Saint-Maur Marolles et Alfortville pour leur qualification en -15 ans régional ainsi que le club d'Alfortville pour sa qualification en -18 ans régional.

A TOUS LES CLUBS :

- **Rappel :** Seules les licences qualifiées peuvent prendre part à une rencontre (joueur(se), officiel). Les licences validées participant à une rencontre sont sous la responsabilité de club sous réserve de qualification par les instances.
- La colle n'est pas interdite en -15 ans, elle est fortement déconseillée.
- Les conventions doivent être mises à jour le jeudi soir au plus tard.

TOURNOIS MINI-HAND

ASA MAISONS-ALFORT HB	8 décembre
CSM BONNEUIL HB	16 mars
US ORMESSON	16 mars
ELAN CHEVILLY LA RUE	18 mai
HBC CHENNEVIERES	18 mai

CHAMPIONNATS MASCULINS

PLUS DE 16 ANS

1^{ère} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre Paris SC 3 / Marolles HB 2 du 28/09/2024 :

Paris SC : Pas de responsable de salle. Amende suit

2^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre HBC Choisy le Roi / Martigua SCL du 12-13/10/2024 :

La COC donne son accord pour le report. La rencontre est à jouer avant le 21/10/24.
Merci de faire le nécessaire dans Gest'hand.

Rencontre Martigua SCL / Stade Français HB du 23-24/11/2024 :

La COC donne son accord pour l'inversion. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand. Merci de saisir la conclusion.

Rencontre AS St Mandé HB 3 / Martigua SCL du 21-22/09/2024 :

Merci aux 2 clubs de s'entendre pour jouer cette rencontre avant le 21/10/24

Rencontre La Caudacienne / CSM Finances 2 du 28/09/2024 :

La Caudacienne : Chronomètreur non licencié sur FDME. Amende suit

Rencontre Paris UC 2 / Stade Français HB du 28/09/2024 :

Paris UC : Manque Chronomètreur sur FDME. Amende suit

4^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre Elan Chevilly Larue / Martigua SCL 2 du 14/09/2024 :

Merci au club de Martigua de répondre à la proposition de report dans Gest'hand.

5^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

La COC prend en compte l'engagement de la 3^{ème} équipe du club de Vitry qui prend la place de l'exempt 2. Le championnat sera actualisé.

2 rencontres peuvent être jouée la même semaine

Rencontre ES Vitry 3 / Paris SC 5 du 14-15/09/2024 :

Merci au club de Vitry de proposer une date de report dans Gest'hand. La rencontre est à jouer avant le 21/10/24

Rencontre CA Boissy HB 3 / Paris SC 5 du 28/09/2024 :

Merci au club du Paris SC de répondre à la proposition de report dans Gest'hand.

Rencontre CA Boissy HB 2 / US Créteil HB 4 du 14/09/2024 :

La COC donne son accord pour le report de cette rencontre au samedi 19 octobre 2024 à 20h30 au gymnase Paule Baudouin. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand.

Rencontre CA Boissy HB 3 / HBC Arcueil 3 du 12-13/10/2024 :

Merci au club du Boissy de saisir la conclusion dans Gest'hand.

Rencontre CA Boissy HB 2 / ES Vitry 3 du 12-13/10/2024 :

Merci au club du Boissy de saisir la conclusion dans Gest'hand.

Rencontre CHB Bry / Paris SC 5 du 12-13/10/2024 :

Merci au club du Bry sur Marne de saisir la conclusion dans Gest'hand.

Rencontre CA Boissy HB 2 / ES Vitry 3 du 12-13/10/2024 :

Merci au club du Boissy de saisir la conclusion dans Gest'hand.

MOINS DE 15 ANS

Les **POULES 1 et 4** ont été modifiées

La **POULE 14** a été supprimée

La **POULE 10** débutera à 16h45.

MOINS DE 13 ANS

Les **POULES A, C, G et I** ont été modifiées

La **POULE N** a été supprimée

MOINS DE 11 ANS

En annexe le 2^{ème} délayage

CHAMPIONNATS FEMININS

PLUS DE 16 ANS

1^{ère} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre Martigua SCL / Thiais HBC du 12-13/10/2024 :

La COC impose l'inversion de la rencontre à la suite du manque de gymnase du club de Martigua. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand. Merci au club de Thiais de saisir la conclusion dans Gest'hand

2^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

La COC prend en compte l'engagement de la 2^{ème} équipe du club de Vitry qui prend la place de l'exempt 4. Le championnat sera actualisé.

Vitry merci de rattraper la J1 avant le 21/10/24 et de prévoir le rattrapage des J3 et J4 dans les meilleurs délais

MOINS DE 18 ANS

POULE D :

VALENTON : Merci de saisir les FDME qui n'ont pu l'être le 28/10/24 électroniquement et les transmettre à la COC dans les meilleurs délais.

MOINS DE 15 ANS

POULE A :

La COC donne son accord pour le changement d'horaire, le délayage aura lieu à partir 14h00

POULE B :

La COC donne son accord pour le changement de jour et d'horaire, le délayage aura lieu le samedi 5 octobre 2024 à partir 16h30

POULE F :

Merci au club de Villiers pour la proposition de salle pour le 2^{ème} délayage dans lequel vous êtes intégrée. Le délayage aura lieu le dimanche 6 octobre 2024 à partir 14h00

MOINS DE 13 ANS

Les **POULES E et F** ont été modifiées

MOINS DE 11 ANS

En annexe le 2^{ème} délayage

La Présidente de la COC 94

Nolwenn VANEY



Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte rendu n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue Ile de France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par mail (5800000.crl@ffhandball.net) ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception par cette commission. Cette réclamation doit être accompagnée du justificatif du virement bancaire correspondant aux droits de consignation fixés dans le MEMENTO FINANCIER, conformément au Guide financier (point 1.5) de la FFHandball.